

« LA VOIX DES ROUGIERES « n° 6 »

Après un long silence la **VOIX des ROUGIERES** revient dans vos boîtes à lettres pour faire le lien entre les habitants et leur association.

N'hésitez pas à intervenir soit au travers de vos mandants dans les copropriétés ou les lotissements, soit directement par courrier ou mieux encore sur le « net » :

zacdesrougieres.fr

site sur le quel vous retrouverez toute la vie de l'association depuis sa création ainsi que bien sur, les derniers évènements assemblées générales, nouveau statuts...

PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE du 4 décembre 2009

Les adhérents du COLLECTIF de DEFENSE du QUARTIER des ROUGIERES se sont réunis le 4 décembre 2009 à 18 heures au FORUM du CASINO à HYERES en présence de M. LOBRY, Adjoint de la Ville d'HYERES, M. DUPONT, Conseiller de M. POLITI Maire de la Ville d'HYERES, Madame GARNIER représentant JP GIRAN député du Var.

Rapport Moral du Président

R VIALE Président en exercice accueille les participants.

Il rend hommage à M GARRIVET notre précédent trésorier disparu prématurément.

Il explique que le contexte actuel ne permet pas au COLLECTIF de s'exprimer car la Municipalité ne place pas l'urbanisation de la ZAC des ROUGIERES dans ses priorités de l'instant. En revanche un certain nombre d'adhérents du COLLECTIF, résidents à proximité de l'avenue Ambroise THOMAS et de la rue Edouard BRANLY, sont confrontés à des nuisances quotidiennes qu'ils souhaitent pouvoir exprimer vis-à-vis de la Municipalité, et par suite propose de modifier les statuts du COLLECTIF pour les prendre en compte, et ainsi changer la dénomination de l'association de COLLECTIF en COMITE d'INTERET LOCAL.

Mme Colette RICHARD demande alors la parole et exprime son opposition à la création du CIL du QUARTIER des ROUGIERES sous prétexte que celui-ci s'approprie des « voies » (les chemins MACANY et du soldat MACRI en partie) jusqu'à aujourd'hui gérées par le CIL des QUARTIERS EST.

R VIALE fait alors remarquer que les statuts du CIL des QUARTIERS EST ne précisent pas le périmètre de ses compétences et que la création du CIL du QUARTIER des ROUGIERES n'a pas pour objectif de concurrencer le CIL des QUARTIERS EST mais au contraire d'accroître l'efficacité des CIL. De plus chacun est libre d'adhérer à l'un ou l'autre des CIL.

R VIALE rappelle que le changement de dénomination (transformation en CIL) et des statuts de l'association est à l'ordre du jour de l'assemblée et que seuls les adhérents sont à même de s'y opposer.

Mme Colette RICHARD prétextant de la tenue de la réunion d'information sur le PLU du Centre Ville quitte la réunion.

R VIALE rappelle pourquoi il a créé le COLLECTIF, quelles ont été ses différentes actions et propose aux Représentants de Monsieur le Maire la collaboration de notre association en vue d'une urbanisation raisonnée, prenant en compte les évolutions des techniques des éco quartiers, respectant les obligations de la ZAC vis-à-vis des riverains implantés en aval de la dite ZAC, et réaffirme également la volonté de l'association de mettre à la disposition de la Municipalité les compétences de l'association.

Il annonce que pour des raisons personnelles il ne se représente pas à la présidence mais souhaite être élu au conseil d'administration pour suivre les études déjà entreprises dans trois directions :

1 : Le problème de l'eau : La nappe phréatique, les eaux venues de l'amont, le Roubaud, la submersion des terrains en aval et du village de l'Ayguade.

2 : Quels bâtiments construire ? Sachant que dès 2012 la norme sera « le bâtiment à basse consommation » (BBC) et en 2020 celle du « bâtiment à énergie positive ».

3 : Pour qui construire ? En s'inspirant de la priorité donnée aux logements pour actifs initiée par le Député Maire de Saint RAPHAEL M GINESTA.

R VIALE passe alors le contrôle de la réunion à JJ GASTALDI Président de séance.

Assemblée Générale Extraordinaire

JJ GASTALDI après avoir salué les participants déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

Il détaille la **modification proposée à l'objet des statuts de l'association**, à savoir :

1 : d'une part de promouvoir dans le cadre de la ZAC des ROUGIERES le projet d'un quartier nouveau... (comme cela avait été défini dans les statuts initiaux du COLLECTIF de DEFENSE du QUARTIER des ROUGIERES)

2 : d'autre part :

- de maintenir et améliorer le cadre de vie, tel que l'environnement, la circulation, le bruit, la propreté, etc,
- de mener toute action visant à atteindre ces objectifs,
- d'entretenir entre ses membres et les habitants du quartier des relations de confiance et d'entraide,
- de collaborer à cet effet avec la Municipalité, les pouvoirs publics et toutes organisations concourant à cet objectif.

L'association exercera son activité sur l'avenue Ambroise THOMAS coté est, la rue Edouard BRANLY et dans le périmètre de la ZAC dite « des ROUGIERES »

Modification adoptée à l'unanimité.

JJ GASTALDI demande à l'assemblée de décider de **l'appellation de l'association**. A l'unanimité celle-ci se prononce pour Comité d'Intérêt Local du QUARTIER des ROUGIERES.

JJ GASTALDI mettra à disposition de la communauté ces nouveaux statuts sur le site de l'association : zacdesrougieres.fr.

JJ GASTALDI clôt alors l'assemblée générale extraordinaire et ouvre l'assemblée générale ordinaire.

Assemblée Générale Ordinaire

Le rapport moral du Président en exercice R VIALE présenté précédemment est approuvé à l'unanimité.

JJ GASTALDI passe alors la parole à R IGNACE qui présente **le rapport financier**.

L'association regroupe l'ensemble des immeubles et lotissements de sa géographie à travers ses représentants désignés.

Les dépenses 2009 s'élèvent à 195 Euros (boîte postale, assurance, location de salle, site internet, frais administratifs,...).

Le solde est créditeur de 127 Euros

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité (quitus).

R IGNACE présente ensuite **le budget prévisionnel 2010** : 518 Euros qui reconduit les dépenses 2009, inclut une conférence sur les éco quartiers, et prévoit une édition de la VOIX des ROUGIERES (journal d'information de l'association).

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

JJ GASTALDI propose ensuite les candidats au **bureau de l'association** :

- A COME (représentant le RAVEL)
- R CREVOISIER (représentant l'AMALFI)
- T DAVID (représentant les ANEMONES)
- J.J GASTALDI (représentant les GRES MACANY)
- R IGNACE et R. VIALE (représentant le CLOS du MARTINET)
- JP LAMBICCHI (représentant le DEBUSSY)
- JP MEGE (représentant le GRAND TRIANON)
- B de la MOTTE, G FELICI et P FOURNELIER (représentants les GEMEAUX)
- TTT NGUYEN (représentant l'ANACAPRI)
- M VIALE
- R VIALE

La liste est approuvée à l'unanimité.

L'élection du nouveau bureau sera réalisée lors de la prochaine réunion de bureau.

Pendant la période de transition, J.J GASTALDI assurera la présidence, R. VIALE la vice-présidence, T. DAVID le secrétariat et R. IGNACE la trésorerie.

Ce vote clôt l'assemblée générale ordinaire.

JJ GASTALDI demande alors à JP MEGE d'exposer les **difficultés de stationnement dans le quartier.**

Rue BRANLY (la POSTE) et avenue Ambroise THOMAS (face aux commerces) les problèmes sont quotidiens. Des voitures s'installent à demeure et non provisoirement pour profiter des services de La POSTE ou des commerces.

La répression (PV) ne paraît pas être la solution.

Il faut intervenir auprès du centre de formation AGILIS, des entreprises dont le siège est rue BRANLY.

Une rencontre serait également souhaitable avec La POSTE et le garage RENAULT.

M LOBRY propose un groupe de travail Municipalité/CIL pour définir les solutions envisageables.

R IGNACE aborde ensuite les **problèmes de circulations automobile et piétonne.**

Les autobus roulent trop vite en sortie et retour au dépôt (une des premières actions du CIL sera d'envoyer un courrier à la SODETRAV afin de responsabiliser les conducteurs).

Le nouvel aménagement du carrefour rue BRANLY/avenue Ambroise THOMAS est à revoir.

La chicane face à OLBIUS RIQUIER supprimée lors des récents aménagements doit être rétablie.

Il est également demandé à la municipalité :

- de surélever et d'annoncer tous les passages piétons à proximité du parc,
- d'installer dans le quartier des feux tricolores asservis à la vitesse (c.a.d. se déclenchant si la vitesse est excessive),
- de mettre en place à l'intersection entre l'avenue Ambroise THOMAS et la voie Olbia, dans les 2 sens Nord et Sud, un feu orange clignotant pour tourner à droite.

Là aussi M LOBRY réitère son intention de constituer un groupe de travail Municipalité/CIL.

JP LAMBICCHI évoque **les nuisances sonores de la piscine** la nuit.

Une étude menée par les services municipaux reconnaît cette nuisance mais la déclare légèrement en dessous de la limite admise. Il n'empêche que les riverains s'en plaignent.

Le RAVEL fait état de deux roues à moteur qui le soir pétaradent sur le parking de la piscine (alors fermée).

A nouveau, M LOBRY souhaite travailler en collaboration avec le nouveau CIL.

T DAVID expose la **diversité des performances de l'ADSL dans le quartier.**

Ce service est quelquefois proche de zéro le week end, variable en conditions normales de 500 kilobits à 5 mégabits selon la situation géographique. Cette situation est difficilement acceptable pour des utilisateurs avertis alors que des solutions techniques peu onéreuses existent (concentrateurs ou amplificateurs locaux). De nombreuses réclamations et pétitions ont été rédigées sans succès.

M LOBRY interviendra auprès de M de LUSTRAC (élu chargé des télécommunications) pour définir un mode d'action que l'on espère efficace versus France TELECOM.

Les questions étant épuisées JJ GASTALDI remercie les participants et clôt cette réunion à 20 heures.

CIL du QUARTIER des ROUGIERES

BULLETIN d'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E mail :

Joindre un chèque de six Euros (Cotisation Annuelle) et expédier le tout à l'adresse suivante :

CIL du QUARTIER des ROUGIERES
Boite Postale 50086 83400 HYERES CEDEX

***Le CIL du QUARTIER des ROUGIERES vous souhaite de joyeuses fêtes de NOEL
et vous présente ses meilleurs vœux pour une Bonne et Heureuse Année 2010***